Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 826

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'école et d'initiative pour promouvoir un projet différent. C'est un homme qui dérange tout le monde que le Conseil d'Etat élimine, sans prendre beaucoup de risques.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

On ne peut s'empêcher de faire le parallèle entre l'usage sourcilleux qui est fait aujourd'hui du pouvoir de surveillance du Conseil d'Etat, à l'égard de Bouvard, et le laxisme dénoncé à l'époque comme ayant largement contribué au scandale de Plan-les-Ouates. L'ancien procureur général Raymond Foëx a constamment défendu devant les tribunaux l'idée d'une responsabilité du Conseil d'Etat de ce fait.

On a notamment observé le peu d'empressement du conseiller d'Etat Gilbert Duboule, à l'époque chef du Département de l'intérieur, à surveiller et à sanctionner les tripatouillages immobiliers de ses co-religionnaires politiques. Le Conseil d'Etat s'apprête-t-il dès lors à agir contre tous ceux — dans les partis traditionnels et jusqu'en son sein — qui ne sont pas précisément des modèles de vertu pour leurs concitoyens?

LA JUSTICE SOUS PRESSION

En l'occurrence, il y a eu procédure pénale ouverte contre Bouvard. Là où la mesure administrative aurait dû jouer un rôle de «voiture-balai», tirant la conséquence d'une éventuelle inculpation, le Conseil d'Etat, suivant sa pente naturelle, a préféré le coup de force.

Car le juge qui a instruit l'affaire a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'inculper Bouvard; cette décision fait l'objet d'un recours sur lequel la Chambre d'accusation se prononcera le mois prochain.

Par la mesure qu'il a prise, le Conseil d'Etat tente ostensiblement d'influencer la justice pour qu'elle poursuive Bouvard, ce qui justifierait *a posteriori* la révocation.

MALGRÉ LA CANICULE

Les contribuables vaudois dans le brouillard

POP 38% de oui, AVLOCA 43%, AVIVO 42%, même si ce n'est pas l'écrasement, les trois initiatives fiscales n'ont pas tenté la majorité des 18% de Vaudois qui avaient fait l'effort de se rendre aux urnes le week-end dernier. A côté de l'AVLOCA—dont la réputation d'efficacité ne sortira pas diminuée de cette aventure—l'AVIVO réalise un score tout à fait honorable. Autre remarque: les différences sont somme toute relativement faibles entre le score des villes et celui des campagnes.

La teneur des objets soumis au vote, il est vrai, était d'une extrême complexité. En matière d'impôt, le citoyen préfère laisser les grandes décisions aux experts, quitte à réclamer au moment de recevoir son bordereau. Quand les partis de l'Entente (retrouvée pour l'occasion) laissent croire que le oui bloquera la réforme de la fiscalité

vaudoise et agitent le spectre d'une éventuelle hausse du coefficient, leurs mots d'ordre ont toutes les chances d'être entendus.

Curieusement, le débat sur ces votations a beaucoup trop tourné autour des initiatives et de leurs conséquences présumées. On s'est finalement peu intéressé au véritable contenu du «paquet» fiscal, considéré d'emblée comme une bonne solution, globale et équitable. Bien des contribuables risquent d'être fort déçus en recevant leur première tranche d'impôt calculée selon le nouveau barème. Comme nous le notions ici même (DP 824), les 158 millions de «cadeau» que le fisc vaudois s'apprête à faire à la population ne se répartissent pas également pour toutes les catégories de revenus.

La grande habileté du Conseil d'Etat aura été de présenter comme contre-projet à des initiatives partielles un plan de réforme global (préparé, rappellons-le, après le dépôt des initiatives). Si le procédé est discutable du point de vue du respect des droits populaires, il est politiquement efficace.

M.A.M.

EN BREF

Une Association suisse de la concurrence a été constituée en 1980 à Zurich; elle vient de présenter une première étude sur le prix du pain. Présidée par le conseiller national Paul Eisenring, elle est accueillie assez fraîchement par la NZZ, qui se demande s'il s'agit d'une concurrence privée à la Commission fédérale des cartels.

On nous assure qu'il n'y a pas de fossé entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. N'y aurait-il qu'un mur d'incompréhension dû à l'usage du dialecte? «dänk dra - lüt a!» disent-ils. Oue répondez-vous?

La municipalité de Zurich a l'intention d'examiner les conditions dans lesquelles des signatures sont collectées sur la rue pour des initiatives et des référendums. La pratique libérale actuelle pourrait être soumise à des restrictions. En bref: plus d'Etat, moins de liberté!

Plusieurs dizaines d'entreprises autogérées dans l'esprit soixante-huitard existent dans la région Berne-Fribourg-Jura. Elles s'occupent principalement de restauration, de commerce de détail, réparation et architecture, santé, musique et communication, impression, conseils et immobilier et occupent quelque trois cents personnes.

La Schweizerische Handels-Zeitung a commencé la publication de ses listes des principales entreprises suisses. Nestlé, suivi par Ciba-Geigy restent en tête, mais la troisième place a été prise par Du Pont de Nemours, dont le siège est à Genève. Le chiffre d'affaires pris en considération est celui consolidé du marché européen. Cette entreprise n'avait jamais été mentionnée auparavant.